

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

M. LORAIN LOÏC est le créateur de l'entreprise individuelle portant le nom commercial ADNUO dont le siège social est situé 3 Rue Edouard Joly, 21200 Beaune, n° SIRET 800 414 039 00027.

Dans les présentes conditions générales de vente, l'entreprise individuelle M. LORAIN LOÏC est désignée « M. LORAIN LOÏC », et le client - personne physique ou morale - est désigné le « CLIENT ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après désignées les « CGV ».

ARTICLE 1 : DOMAINE D'APPLICATION

Les CGV ont pour but de diriger les relations contractuelles entre M. LORAIN LOÏC et le CLIENT et définir l'étendue des prestations proposées par M. LORAIN LOÏC.

Les CGV s'appliquent à toute prestation effectuée par M. LORAIN LOÏC dans le monde entier. Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation formelle et écrite accordée par M. LORAIN LOÏC.

Tout CLIENT qui commandera un service ou produit à M. LORAIN LOÏC s'engage à l'acceptation pleine et entière des présentes CGV de vente.

M. LORAIN LOÏC prévient, dans la mesure du possible, ses CLIENTS de toute modification de ses CGV sur la page d'accueil de son site Internet (disponible à l'URL suivante : www.adnuo.fr). L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification.

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le Tribunal de commerce de Dijon sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites.

ARTICLE 2 : DEVIS

La prestation attendue donne lieu à un devis descriptif des créations à exécuter précisant leur nature. Pour confirmer la commande de manière définitive, le CLIENT doit retourner à M. LORAIN LOÏC le devis signé avec son cachet et la mention « Bon pour accord ». Le devis pourra être retourné par courriel le cas échéant. Toutes les prestations non définies dans le devis que le CLIENT aura signé devront faire l'objet d'un devis complémentaire que M. LORAIN LOÏC fournira. Tout

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

devis proposé par M. LORAIN LOÏC est valable pendant trois mois à compter de sa date d'émission.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Le CLIENT réglera à M. LORAIN LOÏC, pour chaque prestation, le prix défini au devis. Les prix sont libellés en euros.

Toute somme due par le CLIENT au titre de toute facture de prestations devra être payée dans le délai de trente jours à compter de la date d'émission de la facture correspondante. Toute somme due par le CLIENT au titre de toute facture de prestations est payable par chèque ou par virement bancaire ou postal. Toute commande sera soumise au versement d'un acompte de quarante pourcents (40%) du montant global du devis. L'exécution des travaux commencera après encaissement dudit acompte. Le solde doit être payé à acceptation définitive du livrable réalisé lors de la prestation.

En cas de retard de paiement, total ou partiel, seront exigibles :

- des pénalités équivalent à 10% du montant total du des factures en retard de paiement, par mois de retard.
- l'indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

M. LORAIN LOÏC se réserve la faculté de suspendre l'exécution de ses prestations 10 jours après mise en demeure restée infructueuse.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE M. LORAIN LOÏC

M. LORAIN LOÏC s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément. M. LORAIN LOÏC ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat.

M. LORAIN LOÏC s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Il s'engage également à assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

M. LORAIN LOÏC s'engage à intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de ses solutions, à assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils et à mettre tous

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT

Le CLIENT est responsable des contenus figurants sur son site. En tout état de cause, le CLIENT est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits de tiers en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le CLIENT s'engage à fournir à M. LORAIN LOÏC l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus dans le présent contrat.

Il s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

Le CLIENT comprend que M. LORAIN LOÏC devra effectuer une restriction, limitation ou suspension de la mission si le Prestataire reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.

ARTICLE 6 : NOM DE DOMAINE ET HEBERGEMENT

Parmi les prestations proposées, le CLIENT pourra mandater M. LORAIN LOÏC afin d'effectuer pour son compte les démarches pour la réservation, et/ou l'enregistrement, et/ou le maintien d'un nom de domaine comportant sa marque ou sa dénomination sociale, ou un signe distinctif lui appartenant, dans la limite des disponibilités et du respect des droits antérieurs des tiers, dont il doit effectuer préalablement la recherche et qui sera expressément déposée au nom et pour son compte et demeurera sa propriété, sous sa seule responsabilité, sous son administration (contact administratif) mais sous le contrôle technique de M. LORAIN LOÏC (contact technique).

En cas de résiliation ou suspension de la relation contractuelle, les redevances et frais de transfert de délégation seront à la charge du CLIENT.

Parmi les prestations proposées, le CLIENT pourra confier à M. LORAIN LOÏC le soin de faire héberger son site par une société tierce. Cela implique donc un forfait

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

annuel pour le maintien de cet hébergement. M. LORAIN LOÏC s'engage à en informer le CLIENT lors de la signature du devis.

La responsabilité de M. LORAIN LOÏC ne saurait être engagée si le serveur de son fournisseur était indisponible pour des raisons de force majeure, incluant notamment la défaillance de longue durée du réseau public de distribution d'électricité, la défaillance du réseau public des télécommunications, la perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le fournisseur. En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement de la plateforme d'hébergement, M. LORAIN LOÏC s'efforcera de prendre toute mesure nécessaire auprès de son fournisseur de sorte d'assurer le maintien du service. M. LORAIN LOÏC n'est pas responsable de préjudices tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, ou perte d'image de marque.

ARTICLE 7 : SOUS TRAITANCE

M. LORAIN LOÏC peut s'adjoindre tout tiers pour exécuter la prestation. Il conserve néanmoins la direction et la responsabilité de l'exécution.

ARTICLE 8 : RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

M. LORAIN LOÏC conserve l'entière propriété de la prestation et de chacun de ses éléments, y compris immatériel, jusqu'au paiement effectif et total de l'intégralité de la facturation due par le CLIENT. M. LORAIN LOÏC remettra au CLIENT une cession de droit d'auteur lors de la facturation finale.

Dans le cas où une prestation fait l'objet d'une interruption définitive, que celle-ci soit à l'initiative du CLIENT ou de M. LORAIN LOÏC, M. LORAIN LOÏC a toute liberté, après avoir informé son CLIENT, de vendre, de détruire, de renouveler pour son propre compte ou celui de tiers, ou de ne pas renouveler tout actif inclus dans la prestation.

ARTICLE 9 : UTILISATION DES RÉFÉRENCES

Sauf interdiction officielle et écrite, le CLIENT autorise M. LORAIN LOÏC à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales.

M. LORAIN LOÏC se réserve le droit de faire mention de sa qualité de créateur du site Internet, et d'implanter son logo sur l'ensemble des prestations créées pour le CLIENT, notamment au sein des sites Web.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 10 : CAS DE FORCE MAJEURE

M. LORAIN LOÏC n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.